BANDE RHÉNANE
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Avis d'affichage relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Bureau syndical du PETR examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet du PETR https://bande-rhenane-nord.fr

LISTE DES DELIBERATIONS
BUREAU DU PETR DE LA BANDE RHENANE NORD
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

Le Bureau du PETR a examiné les délibérations suivantes :

Délibération	Objet	Résultat du vote
N° 2026-75	**Désignation du secrétaire de séance**	**Christiane HUSSON** désignée secrétaire de séance à l'unanimité
N° 2026-76	**Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau 8 juillet 2025**	**FAVORABLE** à l'unanimité

Les délibérations sont consultables sur le site internet du PETR : https://bande-rhenane-nord.fr

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du PETR – 1A, route de Herrlisheim à Drusenheim 03 88 06 74 32

Affichage et mise en ligne sur le site internet le 15 /07/2026